



DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES EXPLOSIFS

**FABRIQUE, BÂTIMENTS
ET ÉQUIPEMENTS**

1431, rue Merivale
Ottawa, Canada K1A 0G1

N° de licence/certificat : _____

N° du dossier : XP _____

Nom et emplacement de
la société : _____

Date de la demande : _____ Page ____ de ____

<p>Numéro et/ou lettre de référence distinctifs, et/ou nom du bâtiment, de la pièce ou de l'ouvrage sur les plans ou les dessins annexés à la licence</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonnées géographiques d'un lieu sur le site, p. ex., édifice P1 : N 45° 000' O 75° 000' 2. Description des mesures de sécurité sur le site et/ou dans le bâtiment, comme une clôture, des barrières, des panneaux indicateurs, une boîte où déposer les allumettes et les briquets 3. Dimensions et nature de la construction du bâtiment, de la pièce ou de l'ouvrage et, s'il y a lieu, pour chaque bâtiment ou ouvrage, l'éclairage, le système de ventilation et de chauffage, les classifications du code de l'électricité, la mise à la terre, la protection contre les incendies et contre les éclairs – comprend les éléments spéciaux comme les digues, les puisards, les murs faibles, les dispositifs de confinement des explosions, etc. 4. Description détaillée des principaux équipements de fabrication 5. Éléments de sécurité spéciaux, comme les digues, les instruments, les alarmes, les limiteurs de pression, les systèmes de contrôle 6. Description des équipements mobiles et mention de leur source d'alimentation 7. Dans le cas des sites pour explosifs en vrac et des sites satellites, il faut décrire ici tout écart par rapport à l'actuelle Norme relative aux installations d'explosifs en vrac
---	--

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT
Approuvé par :

N° de la modification

Pour le ministre des Ressources naturelles du Canada

Fait à Ottawa le